

Dijon, le 25 janvier 2018

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex

**Cotisations sur Salaires - Employeurs**

Votre interlocuteur : Aude Pourchet

Téléphone : 0969362060

Réf. du destinataire : 38396734600024

Dossier : 383967346 (DK22)

DOMAINE A.F.GROS

Objet : Notification d'inscription

DOMAINE A.F.GROS  
1 PL DE L EUROPE  
21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

Nous venons d'inscrire votre entreprise en qualité d'employeur de main-d'oeuvre agricole à compter du: 01012018.

Compte tenu de son activité principale, votre entreprise relève de la catégorie professionnelle viticulture

Le taux de la cotisation accident du travail applicable actuellement à cette catégorie de risque est de : 3,840 %

Si vous occupez du personnel de bureau, celui-ci bénéficie d'un taux réduit de: 1,160 %

Si vous n'êtes pas d'accord sur cette classification, nous vous invitons à apporter tout justificatif pour le réexamen de votre dossier.

Vu l'activité exercée, votre entreprise est rattachée à la convention collective de travail CCR BOURGO.DU 21/11/97 EXP.AGRI.,CUMA ET ETAR (COTE D'OR)

En ce qui concerne la retraite complémentaire et la prévoyance, vous trouverez ci-après, par nature de risque, l'identification de l'organisme auprès duquel nous avons affilié votre entreprise:

RET. COMPL. DES NON CADRES : CAMARCA RETRAITE

DECES : DC AGRI PREV

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE : GIT AGRI PREV

RET. COMPL. DES CADRES : AGRICA RETRAITE AGIRC

Chaque trimestre vous recevrez une facture détaillée de vos cotisations.

Pour en faciliter le règlement, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, vous voudrez bien compléter, dater et signer le formulaire ci-joint et nous le retourner, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Vous trouverez en annexe, l'énumération complète des cotisations dues pour votre entreprise.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

...

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre interlocuteur



Aude Pourchet

isations dues

### **Voies de recours**

Conformément aux termes de l'article L751-16 du code rural et des articles L143-1, L143-4 et R143-21 du Code de la sécurité sociale, vous pouvez contester, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, le taux qui vous est notifié devant la 'Section Agricole' de la :

Cour Nationale de l'Incapacité

et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail

Bâtiment oxygène

80 rue de la vallée

CS52617

80026 AMIENS CEDEX 1

Vous pouvez également dans le même délai saisir la Commission de recours amiable de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre interlocuteur



Aude Pourchet

isations dues

### **Voies de recours**

Conformément aux termes de l'article L751-16 du code rural et des articles L143-1, L143-4 et L143-21 du Code de la sécurité sociale, vous pouvez contester, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, le taux qui vous est notifié devant la 'Section Agricole' de la :

Cour Nationale de l'Incapacité

et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail

Bâtiment oxygène

80 rue de la vallée

CS52617

80026 AMIENS CEDEX 1

Vous pouvez également dans le même délai saisir la Commission de recours amiable de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.



santé  
famille  
retraite  
services

Bourgogne

Dijon, le 25 janvier 2018

**Cotisations des salariés**

**Cotisations sur Salaires - Employeurs**

Votre interlocuteur : Aude Pourchet

Téléphone : 0969362060

Réf. du destinataire : 38396734600024

Dossier : 383967346 (DK22)

DOMAINE A.F.GROS

Cotisations dont vous êtes redevable:

- . ASSURANCE SOCIALE AGRICOLE : ASA MALADIE
- . ASSURANCE SOCIALE AGRICOLE : ASA VIEILLESSE
- . ACCIDENT DU TRAVAIL
- . ALLOCATIONS FAMILIALES
- . ALLOCATION LOGEMENT
- . TRANSPORT SI 10 SAL. / ZONE SOUMISE AU VERSEMENT TRANSPORT
- . ASSURANCE CHOMAGE (AC)
- . ASSURANCE GARANTIE DES SALAIRES
- . FAFSEA (FORMATION CDD)
- . FAFSEA (FORMATION PLAN)
- . SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
- . RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES NON CADRES
- . PREVOYANCE DECES
- . PREVOYANCE GIT
- . AFNCA - ANEFA - PROVEA
- . AGFF DES NON CADRES
- . CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE (CSA)
- . CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE (CSG)
- . REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (RDS)
- . CONTRIBUTION EPARGNE SALARIALE (CES)
- . CONTRIBUTION SUR AVANTAGES DE PRERETRAITE ENTREP. (CAPE)
- . RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES CADRES
- . AGFF DES CADRES
- . CET
- . GMP
- . ASCPA
- . CONTRIBUTION RETRAITE SUPPLEMENTAIRE PRESTATIONS DEFINIES
- . FORMATION ANNUEL FAFSEA
- . CONTRIBUTION INDEMNITES DE MISE A LA RETRAITE
- . AREFA
- . C2P
- . DIALOGUE SOCIAL
- . COTISATION PENIBILITE DE BASE
- . CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL
- . CONTRIBUTION STOCK OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES
- . PENALITE 1% SENIOR
- . CONTRIBUTION PATRONALE ADDITIONNELLE SUR RENTES
- . CONTRIBUTION SALARIALE SUR RENTE (RETRAITE SUPPLEMENTAIRE)
- . CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE

